

#3^{ème} trimestre 2024

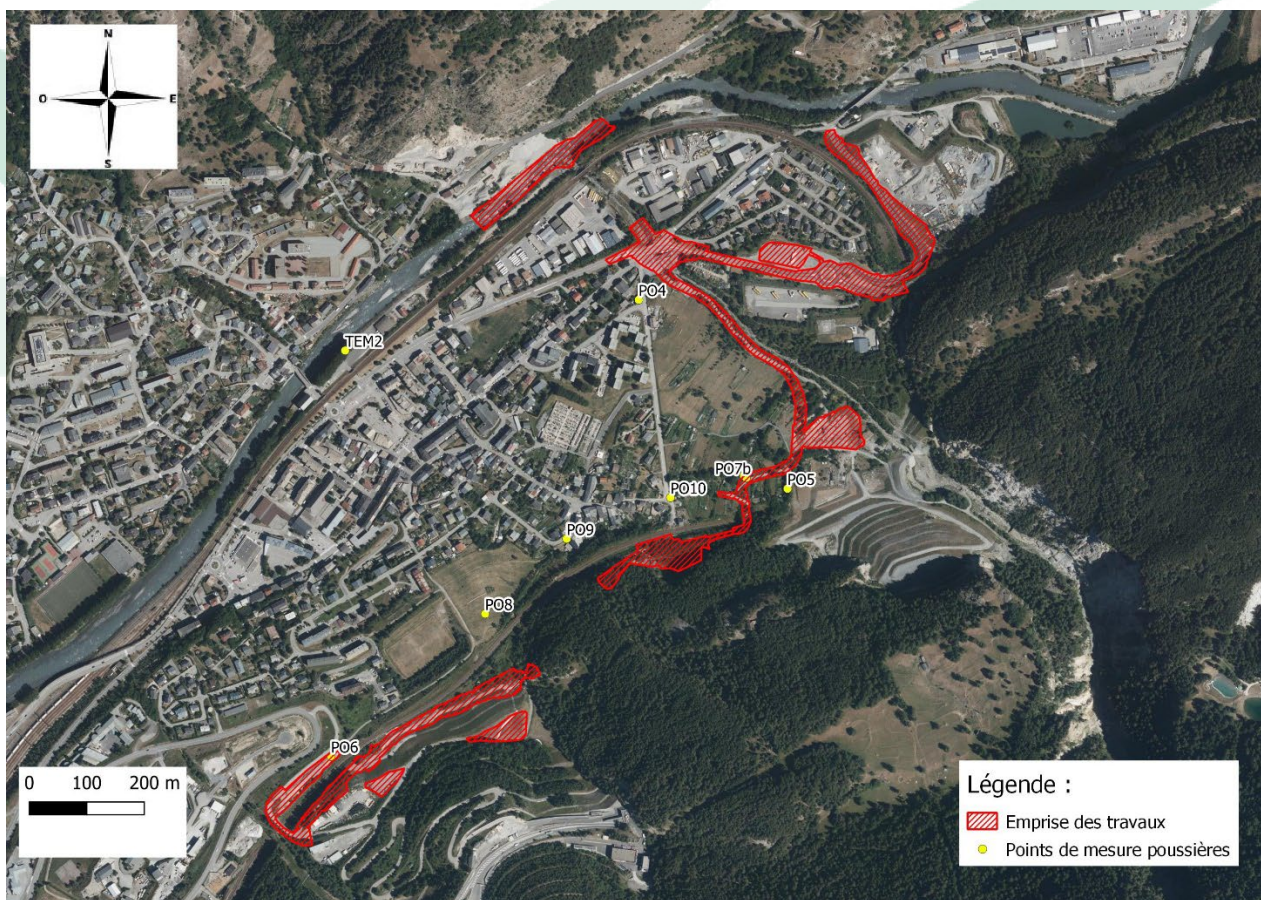
ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Réalisation des enrobés, finalisation des noues et ouvrages hydraulique, étanchéité sur pont Rieux-Roux, démarrage de l'implantation des glissières de sécurité (juillet), poursuite et fin de la pose des glissières de sécurité, marquage au sol et signalisation verticale (août et septembre).

Mise en place de la toile coco sur les talus en septembre pour une dernière opération programmée en octobre : l'ensemencement végétal.

Le chantier se termine à la fin de ce 3^{ème} trimestre.

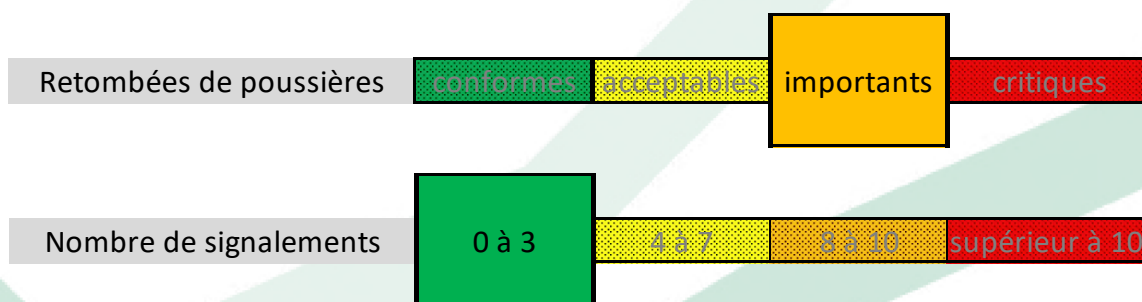
LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES



Méthode de mesure des retombées de poussières selon la norme NF X 43-014 : Suivi en continu par prélèvement sur jauges pendant une durée de 1 mois, analyse de la quantité de poussières collectées

APPRECIATION GENERALE SUR LES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

Les niveaux de retombées de poussières sont relativement importants durant l'été malgré une baisse notable des activités sur le chantier. Des facteurs externes au chantier ont certainement influencé les dépôts de poussières, même si en juillet la réalisation des enrobés a pu générer des émissions.



SYNTHESE DES MESURES

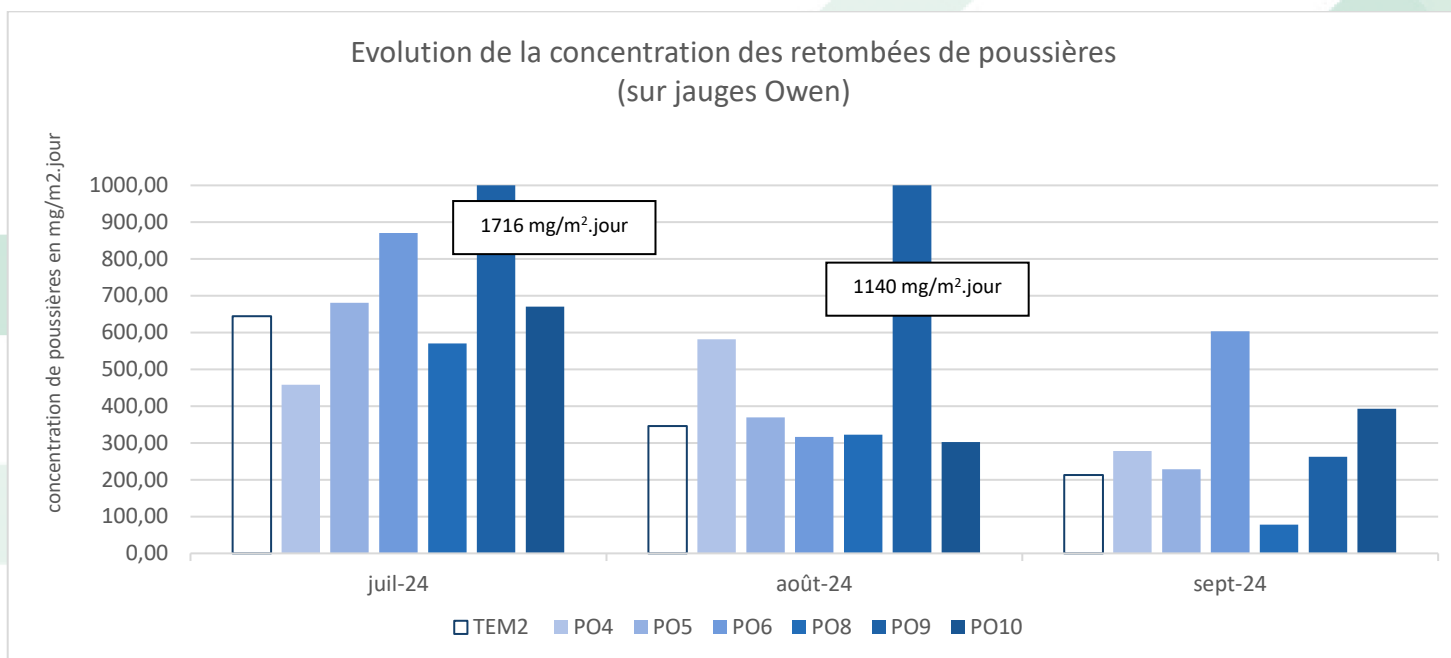
ANNEE 2024	Juillet 2024	Août 2024	Sept 2024
Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m ² .jour) (1)	17 %	67 %	83 %
Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	0	0	0

(1) 500 mg/m².jour est le seuil applicable aux carrières classées à autorisation préfectorale au titre des ICPE et pris en référence pour les installations de TELT en l'absence de seuils réglementaires explicites sur les retombées de poussières. Il concerne les points de mesure implantés à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants. Par simplification ce seuil est appliqué à tous les points surveillés hors point témoin de manière à évaluer l'impact du chantier.

Réglementairement les concentrations à évaluer doivent être exprimées en moyenne annuelle (moyenne des valeurs mesurées sur les 12 derniers mois).

PLUS DANS LE DETAIL

Les valeurs sont particulièrement hautes pour tous les points y compris pour le point témoin. Des émissions externes sont donc suspectées, d'autant plus qu'aucune opération sur le chantier n'est identifiée comme particulièrement émettrice de poussières. Les valeurs moyennes sur le trimestre restent inférieures à 500 mg/m².jour pour chaque point, sauf pour les points P06 et P09.



Nota : Le point PO7b a été enlevé en juin, après la fin de travaux sur la falaise.

FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Aucun signalement relatif aux poussières n'est enregistré sur ce trimestre.

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour remédier aux situations de gêne occasionnée par les émissions de poussières générées par le chantier.

Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98